

## SEANCE DU 22 AVRIL 2014

Le vingt-deux avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

**Étaient présents :** DURAND Alain, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, HAAS VIGNERON Sandrine, COMBERNOUX Samuel, DUPONT LAMOUREUX Suzanne, TOUCHE Bernard, PEYRE Serge

**Était absent excusé :** MARTIN Yves qui donne procuration à Pierre PIALOT

**Était absent :** TOUCHE Bernard

Madame DUMAS Sandrine est nommée Secrétaire de Séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ Renouvellement de la commission communale des impôts :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de son adjoint délégué et de six commissaires ainsi que six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune de Breau et Salagosse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose la liste suivante :

- Commissaires domiciliés hors commune et inscrits aux rôles des impôts locaux de la commune

SALLES Jean-Claude

COMBERNOUX Jacques

- Commissaires domiciliés dans la commune :

PIALOT Pierre, MARTIN Yves, BOURRIE Alain, SALLES Michel, PORTALES Laurent, MARTIN Sandra, BRESSON Didier, EL FILALI Laetitia, ARBUS Annie, RECOLIN Serge, BECUWE Jean-Pierre, SALLES Eugène, GACHE Marcel, ISTE Thierry, TOUCHE Bernard, BOISSON LIEBERT Véronique

- Commissaires domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts :

CLAVET BREDOIRE Hélène, COMBERNOUX Eric

#### **2/ EMPRUNT**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'investissement suite à la création de l'école, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 euros. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré DECIDE :

De faire un emprunt d'un montant de 150 000 euros, sur une durée de 12 ans avec un taux d'intérêt de 3.05%, une périodicité trimestrielle à échéance constante.

#### **3/ TAUX IMPOSITION 2014**

Le Maire propose de conserver les même taux que 2013 :

Taxe d'Habitation : 12,50 %

Taxe foncière sur le bâti : 21,50 %

Taxe foncière sur le non bâti : 50.77 %

Produit attendu pour 2014 : 146 720 €

#### **5/ DOTATION DE SOLIDARITE 2014 : AVENANT**

Monsieur Le Maire informe que le projet de goudronnage et de mise en sécurité de l'entrée de l'école pour un montant HT de 20 000 €, auquel une subvention au titre de la dotation de solidarité d'un montant de 5000 € nous a été attribuée par la Commission permanente en date du 14 Mars 2013 ne pourra pas se faire.

Le Maire propose de remplacer ce projet au profit d'un nouveau : le goudronnage du parking de la placette dont le coût de l'opération serait d'un montant de 8100 € H.T.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cet avenant et émet un avis favorable pour que l'aide au titre de la dotation de solidarité pour un montant de 5000 € soit transférée sur ce nouveau projet et charge le Maire de signer le contrat à intervenir entre le Département et la Commune.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- Indemnité de conseil au percepteur :**

Monsieur le Maire informe que le percepteur perçoit annuellement une indemnité de conseil de chaque commune pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il propose, comme les années précédentes de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Après délibération le conseil émet un avis favorable.

#### **- Mutation Licence IV :**

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV et propose de la mettre en gérance, comme chaque année, pour une durée de un an renouvelable, à Monsieur René RUER, Président de l'association « Aux Amis Cévenols », et agissant pour le compte de la dite association. La licence IV de débit de boisson acquise en 2006 par la Commune de Bréau et Salagosse reste attachée à cette collectivité. L'exploitation de cette activité ne peut en aucun cas permettre à l'association « Aux Amis Cévenols » représentée par son Président Monsieur René RUER, de se prévaloir d'une quelconque propriété commerciale. Cette location a été consentie pour une durée de 1 an, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### **- Demandes de subvention :**

- AFM Téléthon : Le conseil municipal s'est prononcé sur toutes les demandes de subvention à caractère nationale et autre et décide donc de ne rien attribuer.

- RASED : Le Maire donne lecture de la demande de subvention du RASED et propose comme chaque année de donner à cette association une subvention d'un montant de 2€ par enfant scolarisé soit pour 2014 36 enfants, le montant de la subvention s'élève donc à 72€. Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable.

#### **- Commission communication :**

Monsieur Recolin informe que suite à une réunion de la commission communication, il est mis en place une banque d'images sur les manifestations communales. Pour pouvoir utiliser les photos, un document de cession d'image doit être rempli.

#### **- Marché dominicale juillet et août de Bréau :**

Monsieur Recolin propose la réalisation d'un flyer afin de sensibiliser les personnes intéressées à exposer le jour du marché. Ce dernier pourrait être distribué aux forains du marché du Vigan et de Ganges.

Sandrine DUMAS souhaite connaître de quelle façon seront rémunérées les animations sur le marché. Il lui est répondu que généralement seuls les commerçants donnent quelque chose.

#### **- Villes et villages fleuris :**

Suzanne Lamouroux informe que la commune ne participera pas au concours 2014. Elle propose en revanche que pour cette année des aménagements soient réalisés (aménagement pour cacher les containers à poubelles, plantations d'autres fleurs, etc...)

#### **- Salle polyvalente de l'Enclos :**

Suzanne Lamouroux informe que du nettoyage et du rangement de la Salle de l'Enclos ont été faits en coordination avec les associations qui l'utilisent et le personnel technique. Les rideaux de la salle ont été enlevés et jetés. Elle informe que l'électricité est vétuste. De plus, du fait de la suppression des rideaux la salle est encore plus mal insonorisée. Elle soulève également le problème de la location. Monsieur le Maire propose qu'une réunion particulière soit programmée afin de trouver une solution quant à l'organisation, la location etc... de cette salle.

#### **- Prochaine réunion du conseil municipal :**

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 28 avril 2014 à 18h30 pour voter le BP de la Commune, AEP et caisse des écoles. Il donne quelques lignes du budget de la commune et de l'eau.

- Rythmes scolaires : Sandrine HAAS VIGNERON demande s'il ne serait pas judicieux de valider au moins les associations pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Monsieur le Maire souhaite attendre encore 10 voir 15 jours pour donner une réponse.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.**